

DECEMBRE 2015



# DOSSIER DE PRESSE



## Service Presse : COMMLC

Catherine Lebé [clebee@commLC.com](mailto:clebee@commLC.com)

Marie-Laure Le Gallo [mlegallo@commLC.com](mailto:mlegallo@commLC.com)

01 34 50 22 36 - [www.commLC.com](http://www.commLC.com)

102, rue Etienne Marcel 93100 MONTREUIL  
Tél. : + 33 (0)1 55 86 17 17 - Fax : + 33 (0)1 55 86 17 22 - E-mail : [contact@autovision.fr](mailto:contact@autovision.fr) - [www.autovision.fr](http://www.autovision.fr)  
VIVAUTO - S.A. au capital de 152 500 € - Siret 391 863 008 000 28 - APE 7120 A

et ISO 14001 Partenaire de



SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>  LE RESEAU AUTOVISION PL : RETROSPECTIVE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>  L'ACTUALITE REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>  LE MARCHE DU CONTROLE TECHNIQUE PL .....</b>	<b>9</b>
<b>4</b>	<b>  FICHE D'IDENTITE .....</b>	<b>11</b>

**1<sup>er</sup> réseau agréé en France, AUTOVISION PL fête ses 10 ans et annonce officiellement le renouvellement de son agrément pour 10 ans, obtenu le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**La réputation du réseau s'est bâtie sur son sens du service et sa capacité à accompagner les clients dans l'entretien de leurs véhicules.**

**L'une des spécificités AUTOVISION PL est son Label Qualité Technovision, associé à une offre globale exclusive destinée aux centres indépendants.**

**Salle de presse AUTOVISION**

**[www.commLC.com/salle-de-presse/Autovision](http://www.commLC.com/salle-de-presse/Autovision)**

# 1 | LE RESEAU AUTOVISION PL : RETROSPECTIVE

Voilà 10 ans que le contrôle technique a été privatisé. Jusqu'en 2005, les poids lourds (transport de marchandises et transport en commun de personnes, transport de matières dangereuses) étaient contrôlés par les services de l'Etat (la DRIRE).

Parti des 166 centres de la DRIRE, le parc de centres de contrôle technique PL n'a cessé d'augmenter pour atteindre 397 sites en 2015.

## Evolution du nombre de sites de contrôle technique en France

2005 : 166 sites

2011 : 424 sites (328 centres spécialisés et 96 installations auxiliaires)

2015 : 397 sites (368 centres spécialisés et 29 installations auxiliaires)

**L'histoire d'AUTOVISION PL a commencé en 2005 et se poursuit pour 10 ans avec le renouvellement de son agrément, obtenu le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

## Les grandes étapes du réseau

### 2005 : création du réseau AUTOVISION PL

**AUTOVISION PL est le premier réseau français à recevoir l'agrément du Ministre des Transports pour le contrôle des véhicules lourds.**

AUTOVISION PL a été créé fin 2004 afin de mettre en place un réseau de centres de contrôle de véhicules lourds (transport de marchandises, transport en commun et transport de matières dangereuses) en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer.

Lors de la vente des sites de la DRIRE, AUTOVISION PL s'est porté acquéreur pour 30 d'entre eux. Pour couvrir les 20 régions conformément aux conditions d'agrément du réseau (article R 323-8 du Code de la Route), AUTOVISION PL a créé, dès sa première année d'exploitation :

- 9 centres spécialisés
- 39 installations auxiliaires pour renforcer le maillage territorial et créé un véritable service de proximité en réduisant le coût global du contrôle et les temps de déplacement.

### 2005 : professionnalisation du contrôle technique

**AUTOVISION VL, leader en France du contrôle technique des véhicules légers, a élargi son domaine d'intervention en mettant son expertise et son savoir-faire au service des acteurs du monde du poids lourd.**

- **Démarches de qualité et de contrôle des centres AUTOVISION PL**

- Audit réalisé par le COFRAC sous le référentiel ISO 17020 version 2012
- Audit des centres et des contrôleurs par les inspecteurs de la DREAL (installations, matériels, méthodologie du contrôle technique, respect de la réglementation...)
- Audit des installations et des contrôleurs par des auditeurs Kaliconseil, société spécialisée dans l'audit qualité
- Supervision des contrôleurs par les professionnels AUTOVISION PL
- Avis de la clientèle

- **Spécificité du contrôleur PL**


Au-delà de leurs compétences techniques, les contrôleurs ont une mission, dans le respect de la réglementation, de conseil et d'accompagnement sur l'état et l'entretien des véhicules auprès de leurs clients transporteurs, industriels et réparateurs. Pour satisfaire ses clients, le réseau AUTOVISION PL place en priorité la disponibilité et la qualité des services.

*« Notre métier, le contrôle technique, est un commerce de proximité règlementé. Nous sommes des commerçants aux services de nos clients. En 2018, la directive 2014/45 va faire évoluer le contrôle. Un nouveau phrasier va faire son apparition et des modifications en profondeur sont en cours. Nous serons présents auprès de nos clients pour passer ce cap », Richard Aveline, Directeur Général AUTOVISION PL.*

## **2007 : développement des services personnalisés**

La mission d'AUTOVISION PL est d'assurer la sécurité sur les routes, grâce à l'efficacité des contrôles techniques opérés sur les véhicules poids lourds. Le réseau apporte les outils nécessaires pour réaliser ces obligations dans les meilleures conditions, tout en réduisant les coûts liés aux contrôles et à l'immobilisation des véhicules :

- Relance automatique pour le prochain contrôle
- Saisie du fichier des véhicules sur Internet
- Ouverture de compte à partir de 3 véhicules
- Mise en place de plages réservées
- Ouverture des plannings de RDV à 60 jours
- Analyse des caractéristiques des flottes clientes avec le logiciel Phil.net
- Depuis 2008 (sur certains centres) : prise en charge du véhicule directement sur le site du transporteur vers le centre de CT et retour
- Depuis 2010 (sur certains centres) : contrôle technique des remorques de PL (gueusage)

	<p><b>Phil.net : une exclusivité AUTOVISION PL depuis 2007</b></p> <p>Spécialisée dans le développement de solutions informatiques élaborées en collaboration avec AUTOVISION PL, la société Karoil a développé un outil de gestion, <b>Phil.net</b>, qui permet au client :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'analyser le passage de ses véhicules dans les centres AUTOVISION PL</li><li>- de détecter les forces et faiblesses de sa flotte</li><li>- de réduire les coûts d'entretien</li><li>- de gagner en sérénité</li></ul>
---	---

## 2008 : lancement du Label Qualité Technovision



Fort de son expérience dans l'exploitation de l'activité du contrôle technique, AUTOVISION PL a mis en place le Label Qualité Technovision à l'attention des centres indépendants.

Ce Label est commercialisé sous la forme d'une offre globale exclusive comprenant : matériels, documents administratifs, maintenance, formation, veille réglementaire, engineering.

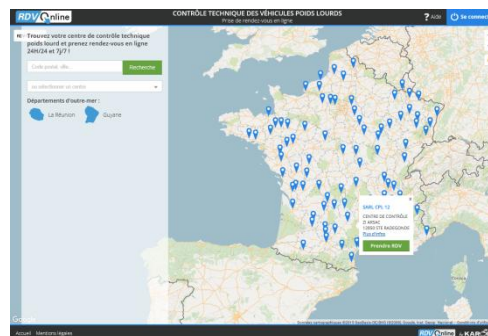
## 2015 : un nouveau départ pour 10 ans

La pérennité du réseau est en grande partie liée au taux de fidélité élevé de la clientèle. En remerciement, tous les centres organisent dans le courant de l'année un cocktail anniversaire avec les clients et partenaires locaux qui recevront, chacun, avec quelques goodies, un cadeau personnel du Président fondateur, Jean Karras.

### • Nouveautés 2015

- Développement d'une nouvelle prise de rendez-vous en ligne <http://pl.rdv-online.fr/>

La plate-forme de prise de rendez-vous pour les contrôles techniques, qui existait depuis 2005, a été complètement refondue afin de tenir compte des évolutions technologiques et des attentes des clients. Le nouveau site « RDV online » est plus ergonomique, plus convivial, plus pratique, plus fonctionnel.



- Mise en place d'un nouveau site sécurisé pour les factures dématérialisées

AUTOVISION PL a refondu sa plate-forme d'édition de factures dématérialisées sur laquelle les clients peuvent consulter, gérer et exporter leur historique de factures en toute sécurité.

### • Renouvellement de l'agrément

Le processus pour le renouvellement de l'agrément a duré 1 an et impliquait de revoir l'ensemble des procédures. Le dossier à remettre au Ministère des transports comportait :

- un bilan de l'activité de chaque centre, de chaque installation auxiliaire et de chaque contrôleur, année par année, sur les 10 ans d'activité.
  - une analyse stratégique sur l'évolution du réseau AUTOVISION PL.

L'agrément, renouvelé pour 10 ans, est valable jusqu'au 4 décembre 2025.



### Perspectives

« Le contexte réglementaire, les évolutions technologiques des véhicules, les changements de comportement, d'habitude et d'attentes des transporteurs et des réparateurs, rendent indispensable d'anticiper le contrôle technique de demain. Notre métier doit évoluer, les services doivent être adaptés et nous allons accélérer notre développement. Notre objectif est d'atteindre 100 centres spécialisés d'ici à 2020 », **Bernard Bourrier, Président AUTOVISION PL.**

## 10 ANS – 10 CHIFFRES CLES

- 120 contrôleurs recrutés et formés
- 65 centres spécialisés (40% du parc national)
- 17 centres auxiliaires
- 140 emplois
- 173 stages de formation dont 28 en formation initiale et 145 en formation continue (2014)
- + 2 millions de contrôles réalisés
- 15 000 clients, transporteurs et réparateurs
- 60% taux de fidélité
- 18% de part de marché
- 150 000 prises de rendez-vous online





### Les installations auxiliaires

Le Code de la Route fixe que « l'activité d'un centre de contrôle doit s'exercer dans des locaux n'abritant aucune activité de réparation ou de commerce automobile et ne communiquant avec aucun local abritant une telle activité » pour limiter les interactions entre contrôleur et réparateur. Seule une dérogation d'exploitation était accordée aux centres de contrôle rattachés à un réseau national agréé pour l'exploitation d'installations auxiliaires situées dans lesdits locaux. Mais, en 2011, le Conseil d'Etat a jugé que cette dérogation allait à l'encontre du principe d'égalité en excluant les centres de contrôle indépendants. Mais, là-aussi, offrir à tous les acteurs de la filière la possibilité de créer des installations auxiliaires aurait mis à mal le principe de séparation des activités de contrôle des activités de commerce-réparation automobile. D'autant plus que le conseil d'Etat a estimé le maillage national suffisant et qu'en 2012, seul 3,8% des contrôles techniques PL ont été effectués dans des installations auxiliaires.

Le décret du 12 octobre 2012 a prévu un délai d'adaptation : les agréments délivrés aux installations auxiliaires peuvent être maintenus dans l'intérêt de la sécurité routière pour une durée de 4 ans maximum si les circonstances locales le justifient. Passé le 21 octobre 2016, les installations auxiliaires devront être fermées. ([www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130908095.html](http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130908095.html))

Bernard Bourrier, Président d'AUTOVISION PL alertait, dès 2012, les pouvoirs publics sur les conséquences économiques, sociales et environnementales de la fermeture des installations auxiliaires. « *Les effets collatéraux [de la fermeture des installations auxiliaires] seront directs sur la sécurité routière et l'emploi, avec des répercussions sur l'activité des transporteurs et logisticiens. Toute la filière du transport est concernée* ». [Lire la suite](#).

AUTOVISION PL compensera la fermeture de ces installations auxiliaires par l'ouverture d'autres centres spécialisés.

### La Directive Européenne 2014/45

La notion de contrôle technique est introduite dans la réglementation européenne en 1976. Les directives européennes 96/96/CE, 2009/40/CE et 2010/48/CE précisent les conditions d'organisation de ces contrôles. La dernière directive 2014/45/UE, applicable au plus tard en mai 2018, prévoit l'harmonisation des contrôles au niveau de tous les pays de l'union européenne. Elle donne un aperçu de l'avenir du contrôle technique. En voici quelques exemples.

- **Les véhicules agricoles**

La directive européenne prévoit le contrôle technique obligatoire pour les tracteurs agricoles (T5) dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 40 km/h. Cela ne sera pas sans conséquence : les tracteurs, à l'image des poids-lourds, devront répondre à certaines conditions : équipements techniques adaptés (freinage ABS...), permis de conduire de type CE, contrôle technique annuel...

Le contrôle technique est obligatoire pour les véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes :

- véhicules de transport de marchandises
- véhicules de transport de matières dangereuses
- véhicules de transport en commun de personnes

*« Certaines installations auxiliaires auraient pu assurer ce service de proximité. En milieu rural, ces sites avaient leur raison d'être. Dommage que notre administration de tutelle en est décidé autrement », Richard Aveline, Directeur Général AUTOVISION PL.*

- **La mesure de l'opacité des gaz d'échappement**

L'évolution de la norme 10 025 a pour objectif de mieux contrôler les émissions des moteurs Diesel. Les moteurs ont évolué, les appareils de mesure aussi mais pas le contrôle technique. Aujourd'hui, seul le monoxyde de carbone et l'opacité des fumées sont mesurés lors du contrôle. Quid des dioxydes d'azote (NOx) ? Le contrôle technique ne permet pas encore de diagnostiquer les véhicules les plus polluants.

La France et d'autres Etats membres de l'Union Européenne militent pour que le maintien du contrôle de la pollution à partir du pot d'échappement pour les PL jusqu'à Euro V (Diesel et Essence). A partir des véhicules de norme Euro VI, le contrôle pourrait se réaliser via l'OBD, tout en maintenant un contrôle mixte le temps d'avoir la certitude de la fiabilité des informations recueillies par l'OBD.



*« Les évolutions réglementaires sont importantes et nécessaires pour rester en phase avec les progrès techniques et technologiques des véhicules. Dans sa mission de sécurité et de spécialiste technique, AUTOVISION PL se charge de mettre en place les moyens pour se conformer et accompagner les clients dans ces évolutions réglementaires », Richard Aveline, Directeur Général AUTOVISION PL.*



### 3 | LE MARCHÉ DU CONTRÔLE TECHNIQUE PL

- **Rapport d'activité UTAC-OTC 2014**

#### Activité du contrôle technique PL

- **409 installations de contrôle technique PL**

363 centres de contrôle dont 201 centres rattachés à l'un des 2 réseaux agréés.

341 centres de contrôle (2013) dont 188 centres rattachés à l'un des 2 réseaux agréés >+ 6,4 % du nombre de centres de contrôle agréés en 2014.

46 installations auxiliaires (57 en 2013)

- **731 contrôleurs agréés**

Tout contrôleur confondu : TCP (transport en commun de personne) et TMD (transport de marchandises dangereuses).

724 en 2013 → +0,97% en 2014

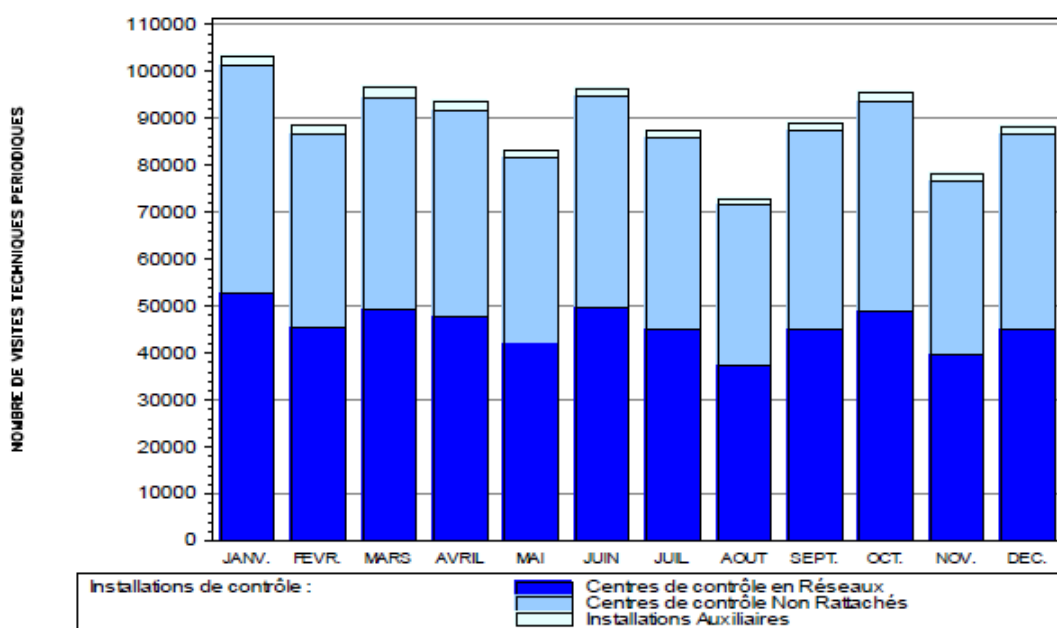
- **1 167 359 contrôles techniques PL réalisés**

1 072 864 visites techniques périodiques

94 495 contre-visites

-0,31% du nombre de CT par rapport à 2013

#### ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE 2014 POUR LES VISITES PÉRIODIQUES TECHNIQUES



## Etat du parc contrôlé

- **Dispositif du contrôle**

16 fonctions

316 points de contrôle

1504 défauts possibles dont 667 soumis à l'obligation de contre-visite :

- 466 sans interdiction de circulation
- 201 assorties d'une interdiction

- **Taux de prescription de contre-visites : 10,36 %**

(Valeurs 2013 : 11,06% de contre-visites)

Véhicules motorisés : 9,79% (8,6% pour les TCP et 10% pour les TMD)

Véhicules remorqués : 11,68%

Prescription de contre-visites avec interdiction de circuler : 2,97% des PL

- **Défauts les plus fréquents**

Pour l'ensemble des véhicules :

- freinage : 5,27% (3,72% en 2013)
- contrôle complémentaire marchandises dangereuses : 3,25% (3,59% en 2013)
- contrôle complémentaire TCP : 2,83% (2,95% en 2013)
- liaison au sol : 2,47% (2,66% en 2013)

Pour les véhicules motorisés :

- TCP : freinage (3,5%), contrôle complémentaire (2,8%), liaison au sol (1,8%)
- TMD : Contrôle compl. marchandises dangereuses (3,8%), freinage (3,2%), équipement (2,3%)

Pour les véhicules remorqués :

- freinage : 7,5%
- liaison au sol : 3%
- identification véhicule : 2,9%



## 4 | FICHE D'IDENTITE

### ETAT CIVIL

---

<b>Nom de l'enseigne</b>	: AUTOVISION PL
<b>Raison sociale</b>	: VIVAUTO PL SAS
<b>Secteur d'activité</b>	: Réseau de centres de contrôle technique poids lourds
<b>Pays d'implantation</b>	: France, Grèce, Liban, Chypre
<b>Dirigeants</b>	: <b>Bernard Bourrier (Président)</b> <b>Teddy Chatel (Vice-président)</b> <b>Jérôme Didat (Vice-président exécutif)</b> <b>Richard Aveline (Directeur Général)</b>
<b>Contact</b>	: Sotiris Joannou, Directeur CMA – Tél. : 01 55 86 81 00 – sjoannou@autovision.fr
<b>Adresse</b>	: 102 rue Etienne Marcel – 93100 Montreuil
<b>Tél.</b>	: 01 55 86 17 17
<b>Fax</b>	: 01 55 86 17 40
<b>Site Internet</b>	: www.autovision.fr
<b>Contact presse</b>	: COMMLC, Catherine Lebee, clebee@commlc.com, Marie-Laure Le Gallo, mlegallo@commlc.com, Tél. : 01 34 50 22 36

### L'ENSEIGNE PL EN FRANCE

---

<b>Date de création</b>	: 2005
<b>Activités du réseau</b>	: développement, gestion, animation et exploitation d'un réseau de centres intégrés ; formation (Autodidact) ; contrôle qualité (Kaliconseils) mise en place de systèmes informatiques (KAROIL).
<b>Points forts</b>	: 10 ans d'expérience ; 1 <sup>er</sup> réseau à être agréé ; seul réseau français dédié à 100% au contrôle technique PL ; création du label qualité Technovision ; centre d'appels

### CONTROLE TECHNIQUE PL

---

<b>Création</b>	: Obligatoire depuis 2005
<b>Réglementation</b>	: Code de la route
<b>Objectif</b>	: Sécuriser le parc poids-lourd français en évitant que des véhicules ne répondent pas aux règles de sécurité.
<b>Qui est concerné ?</b>	: Tous les véhicules dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes (transports de marchandises, transports en commun de personnes, transports de matières dangereuses)
<b>Points de contrôle</b>	: Les points de contrôle diffèrent en fonction du type de véhicule lourd et varient de 200 à 252 points et peuvent conduire à 1 504 défauts dont 667 sont à corriger avec obligation d'une contre-visite.